

# Championnat de France VDR

Sont qualifiés par la Qualification Vermeils-Diamants Rubis du 15 octobre 2022 :

- Les joueurs des séries S2, S3 et S4 réunies, terminant dans les 900 premiers
- Les 100 premiers S5 (50 AB et 50 CD), complété par les S5A ou S5B qualifiés dans les 900 premiers
- Les 100 premiers S6 (50 AB et 50 CD)
- Les 50 premiers S7

➤ Par ailleurs, un quota de 400 places qualificatives est réparti entre les comités régionaux au prorata de leur nombre de licenciés des séries 2 à 6 au 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours. Ce sont aux comités de définir les modalités précises de qualification du quota de joueurs qui leur est attribué : par exemple, lors du simultané Vermeils Diamants Rubis de fin janvier, lors du Championnat Régional, etc..

Ce quota pourra être ajusté courant janvier de la saison en cours, après enregistrement des désistements effectifs à la journée de qualification Vermeils-Diamants-Rubis.

Sont qualifiables au titre de ce quota tous les joueurs ne figurant pas sur la liste des joueurs qualifiés par la qualification Vermeils-Diamants-Rubis, liste publiée à l'issue cette épreuve.

Il appartient aux comités régionaux d'établir la liste de leurs qualifiés, d'informer les joueurs concernés de leur qualification, et de communiquer cette liste à la FFSc dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de la finale.

Rappelons également qu'il n'y a pas de repêchages sur cette phase.

**Ouverture des inscriptions, à partir du lundi 12 décembre 2022 à 16h.**

**Que les joueurs soient qualifiés par la Qualif. Vermeils Diamants Rubis ou qualifiés d'office, ils devront OBLIGATOIREMENT s'inscrire sur le site de la Fédération en respectant la date butoir du lundi 9 janvier 2023.**